

INFORMATIONS GENERALES :

Textes Réglementaires : B.O. n° 02 Mai 2019.

Relatif à : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré, rentrée 2019-2020.

Lien de téléchargement :

<https://www.education.gouv.fr/cid55752/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial.html>

Pour toutes questions ou informations concernant votre situation, veuillez utiliser cette adresse de messagerie :



Adresse email : mvt2019@ac-guadeloupe.fr

Service à contacter : Gestion Collective de la DPES.



05 90 47 83 55 M. EVUORT



05 90 47 83 68 Mme SYLVESTRE



05 90 47 83 67 M. SALBOT

J'attire votre ATTENTION sur l'obligation pour vous de vous connecter à l'application SIAL afin de procéder à la formulation de vos vœux pour le choix d'une ACADEMIE.

Adresse SIAL : <https://sial.adc.education.fr/sial/vsial>

PS : La liste des stagiaires 2019–2020 ne sera transmise que le 11 juillet 2019 au Rectorat de la Guadeloupe par le ministère, par conséquent les affectations ne seront connues que vers la fin du mois d'août 2019.

Une information par email vous sera transmise pour vous inviter à une réunion de rentrée prévue pour la fin du mois d'août qui durera 3 jours.

A cette occasion, vous serez reçus par les divers services qui composeront votre année de stage (DPES, Recteur, ESPE, et les INSPECTEURS).

M. Evuort.